

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 avril 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° AE38

présenté par

Mme Tabarot, Mme Alexandra Martin, Mme Anthoine et M. Boucard

ARTICLE 7

À la dernière phrase de l'alinéa unique, après le mot :

« regard »,

insérer les mots :

« de l'inflation, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement précise que l'actualisation programmée avant fin 2027 devra également prendre en compte l'impact de l'inflation.

En effet, l'actualisation ne doit pas seulement avoir pour objectif de reventiler les moyens dans une enveloppe constante.

Face au contexte d'incertitudes liées à l'inflation et à l'augmentation des coûts, elle doit aussi permettre de faire évoluer les moyens budgétaires prévus pour ne pas conduire à des renoncements capacitaires supplémentaires.